

**PRINCIPAUX PARAMÈTRES DU PROCESSUS DE SÉLECTION
DES DEMANDES D'ÉLECTRICITÉ POUR UN USAGE
CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS**

1 Les modalités du processus de sélection qui sera lancé par le Distributeur sont conformes
2 aux préoccupations exprimées par le gouvernement du Québec dans son décret
3 n° 646-2018 du 30 mai 2018.

1. Quantité visée

4 500 MW \pm 10%.

2. Service non ferme

5 La puissance maximale du client ne peut excéder 5 % de la puissance maximale
6 appelée du client au cours des 12 derniers mois, pour une durée totale annuelle
7 maximale de 300 heures à la demande d'Hydro-Québec, moyennant un préavis de deux
8 (2) heures à l'avance pour chaque limitation de puissance, sans autre restriction quant
9 au nombre ou à la durée de chaque limitation de puissance et sans compensation.

3. Entente (l'« Entente »)

10 Une Entente sera signée avec chaque soumissionnaire retenu au terme du processus
11 de sélection. L'Entente sera conforme aux tarifs et conditions de service qui seront fixés
12 par la Régie de l'énergie (la « Régie ») et consignera les informations présentées dans
13 la soumission, les modalités de service ainsi que les clauses de pénalités pour non-
14 respect des engagements.

4. Processus de sélection

Étape 1 : Évaluation des soumissions en fonction des exigences minimales

15 Pour être admissible à déposer une soumission dans le cadre du processus de
16 sélection, les projets doivent satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- 17 • Le service d'électricité doit être pour une consommation reliée à un *usage*
18 *cryptographique appliqué aux chaînes de blocs* ;
- 19 • La puissance demandée doit être au minimum de 50 kW et au maximum de
20 500 MW ;
- 21 • Le prix offert doit être sous la forme d'une majoration, en ¢/kWh, du prix de la
22 composante en énergie du tarif M ou LG en vigueur, selon le cas. La majoration
23 minimale admissible est de 1 ¢/kWh ;
- 24 • Le soumissionnaire doit s'engager pour une durée minimale de 5 ans et d'une
25 durée maximale de 10 ans, lequel engagement sera décrit à l'Entente. Des
26 garanties équivalentes à un an de consommation à 1 ¢/kWh seront exigées à la
27 signature de l'Entente pour couvrir les pénalités pour non-respect de ses
28 engagements de consommation ;
- 29

- 1 • Des frais d'inscription de 2 000 \$ seront exigés pour participer au processus de
 2 sélection et doivent être acquittés au moment de l'inscription. Ces frais sont non
 3 remboursables ;
- 4 • Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission
 5 prenant la forme d'une lettre de crédit correspondant à 10 \$/kW. La garantie de
 6 soumission d'un soumissionnaire non retenu sera relâchée au terme du
 7 processus de sélection ;
- 8 • Le soumissionnaire doit avoir indiqué une date pour laquelle le service
 9 d'électricité est demandé et avoir identifié un site où le raccordement au réseau
 10 principal est existant ou demandé ;
- 11 • Le soumissionnaire doit s'engager pour un service non ferme, dont les modalités
 12 sont décrites à l'article 2. Pour toute consommation au-delà du seuil de 5 % prévu
 13 à l'article 2, une pénalité de 50 ¢/kWh sera facturée.

14 **Étape 2 : Classement des soumissions en fonction des critères d'évaluation**

15 Les offres ayant satisfait aux exigences minimales de l'étape 1 sont évaluées
 16 individuellement en fonction des critères d'évaluation présentés au tableau ci-dessous
 17 avec la pondération qui leur est associée.

18 À la fin de cette évaluation, les offres sont classées selon le pointage obtenu. Seules les
 19 offres qui sont le mieux classées à l'étape 2, accèdent à l'étape suivante du processus
 20 de sélection.

| Critères | Pondération |
|---|----------------|
| Majoration offerte, en ¢/kWh, sur le prix de la composante énergie des tarifs M ou LG en vigueur, selon le cas. | 70 |
| Critères de développement économique* : - Nombre d'emplois directs au Qc / MW - Masse salariale totale des emplois directs au Qc / MW - Investissements au Qc / MW | 10 10 10 |
| Total | 100 |

* Des pénalités pour non-respect des engagements relatifs aux critères de développement économique seront prévues à l'Entente.

21 **Étape 3 : Simulation de combinaisons**

22 Le Distributeur établit et analyse différentes combinaisons d'offres en utilisant les
 23 meilleures soumissions retenues à l'étape 2. Ces offres sont analysées en détail pour
 24 identifier la combinaison qui maximise les revenus de vente d'électricité pour le

1 Distributeur jusqu'à comblement des quantités recherchées. L'analyse favorisera les
2 projets dont les installations seront prêtes à être exploitées le plus tôt possible.

3 Au terme de l'évaluation à l'étape 3, le Distributeur communiquera aux soumissionnaires
4 retenus les délais de raccordement et l'évaluation paramétrique des coûts de
5 raccordement au réseau de distribution ou de transport.

6 Tous les coûts de raccordement au réseau de distribution ou de transport sont à la
7 charge du soumissionnaire retenu qui aura conclu une Entente. Les soumissionnaires
8 retenus pourront retirer leur offre sans pénalité dans un délai de cinq (5) jours après
9 avoir reçu l'information relative à ces coûts de la part du Distributeur.

5. Tarifs d'électricité applicables

10 Prix pour la composante énergie = tarif M ou LG, selon le cas, + majoration offerte
11 sur le prix de la composante énergie des tarifs M ou LG en vigueur, selon le cas

12 Prime pour la composante puissance = tarif M ou LG en vigueur, selon le cas

13 Le prix de la composante énergie et celui de la prime pour la composante puissance des
14 tarifs M ou LG sont indexés, selon le cas, suivant les hausses tarifaires applicables à
15 ces tarifs, selon le cas, pour la durée de l'Entente.

6. Étapes de réalisation du processus de sélection

16 Les principales étapes de réalisation du processus de sélection sont les suivantes. Les
17 dates limites pour chacune de ces étapes seront indiquées au moment du lancement du
18 processus de sélection.

| |
|---|
| Lancement du processus de sélection |
| Inscription au processus de sélection |
| Période de questions / réponses |
| Publication d'addenda, si requis |
| Dépôt des soumissions |
| Analyse et sélection des soumissions retenues |